

**RAPPORT**

---

**PROGRAMME DE TRAVAUX SUR L'ASSAINISSEMENT**

---

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CCPF a engagé un travail d'analyse technique qui montre la vétusté d'une partie du parc de stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux de collecte.

Suite à une visite de contrôle, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a adressé à la CCPF un courrier de demande de travaux de réhabilitation sur les stations d'épuration des Estérêts du Lac à Montauroux, de Tanneron et de Brovès à Seillans. L'ensemble de ces opérations doit être programmé d'ici 2025.

De plus, le niveau de performance et la capacité des stations de Mons, Seillans village et Fayence rend nécessaire leur remplacement à partir de 2026.

Face à cette situation, il convient d'engager un plan d'action pluriannuel pour mettre à niveau le patrimoine du service et respecter les prescriptions de l'Etat en la matière.

<b>PROPOSITION DE VOTE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- **CHARGE** le conseil d'exploitation et la régie des eaux de préciser, de planifier et de chiffrer le programme de travaux à réaliser,
- **CHARGE** le conseil d'exploitation d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux,
- **CHARGE** le conseil d'exploitation d'étudier une augmentation pluriannuelle des recettes permettant de financer le programme,
- **CHARGE** le conseil d'exploitation d'étudier différentes modalités de financement : tarifs, fonds de concours communaux, contribution intercommunale...